

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21424 - 79ÈME ANNÉE

Les autorités responsables de l'immigration à La Réunion à contre-courant de la tradition d'hospitalité des peuples de l'océan Indien

Encore 7 réfugiés du Sri Lanka sous la menace d'une expulsion

Le 7 décembre dernier, 7 réfugiés en provenance du Sri Lanka sont arrivés à La Réunion. Les autorités compétentes en matière d'immigration à La Réunion refusent que les Réunionnais les accueillent et veulent les expulser dès qu'un avion sera disponible. Le motif de « fuir la misère » n'est pas suffisant et il faut fournir des preuves concrètes de persécution. Ces exigences ne s'appliquent pas aux réfugiés ukrainiens entrés sans visa dans l'Union européenne, alors que la fuite d'un pays miné par la corruption est sans doute un facteur qui accélère l'émigration causée par l'extension de la guerre du Donbass depuis 2022. Mais à la différence des Sri-Lankais, les Ukrainiens sont blancs et européens. Les autorités responsables de l'immigration à La Réunion sont à contre-courant de la tradition d'hospitalité des peuples de l'océan Indien.

Une fois de plus, les autorités responsables de l'immigration à La Réunion choisissent d'interdire aux Réunionnais d'accueillir des réfugiés. Il s'agit de 7 réfugiés venant du Sri Lanka. Ils sont arrivés à La Réunion le 7 décembre dernier après avoir traversé l'océan Indien sur un bateau.

L'émigration pour échapper à la crise

Depuis plusieurs années, le Sri Lanka est confronté à une très grave crise liée à la corruption et à l'incompétence du pouvoir. Pour diminuer la fuite des devises, ce dernier a interdit l'utilisation d'engrais importés au prétexte de faire du 100 % bio. La production agricole s'est effondrée. Cela a accéléré la crise : les prix ont explosé, le pouvoir d'achat s'est réduit considérablement et la classe moyenne en formation a disparu. Ceux qui manifestent font l'objet de répression.

A court-terme, aucune solution de redressement n'existe. Comme dans tous les pays concernés par ce type de crise, l'émigration tente chaque jour de plus

en plus de monde. La Réunion est une des destinations choisies. Comme il se situe dans l'océan Indien, notre pays a une tradition d'hospitalité. Cela est d'autant plus vrai, puisque La Réunion est officiellement un pays peuplé uniquement par des immigrés depuis le 17e siècle. Comme ailleurs dans notre région, La Réunion est un carrefour de civilisations présentes en Afrique, en Asie et en Europe. Ceci donne donc pour les Sri-Lankais de bonnes chances d'intégration dans notre société.

Deux poids deux mesures

Mais pour les autorités responsables de l'immigration à La Réunion, « fuir la misère » ne suffit pas pour entrer sans visa à La Réunion lorsque l'on vient d'un pays de l'océan Indien. Il faut aussi fournir des preuves concrètes de persécution afin de demander et d'espérer se voir accorder l'asile politique. Ces autorités veulent renvoyer ces 7 réfugiés au Sri Lanka par le premier avion disponible.

Ce traitement contraste avec celui réservé à des migrants venus d'Europe. Par exemple, les Ukrainiens peuvent venir sans visa et les États sont encouragés par l'Union européenne à leur fournir logement et travail. Or, la guerre est un prétexte parmi d'autres pour cette immigration. La motivation est aussi de fuir un pays miné par la corruption comme en témoigne la présence dans l'UE de nombreux Ukrainiens avant l'intervention de la Russie dans la guerre du Donbass.

Jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas demandé à ces réfugiés de fournir des preuves de persécution. Mais à la différence des Sri-Lankais, les Ukrainiens sont blancs et européens.

Les autorités responsables de l'immigration à La Réunion sont vraiment à contre-courant de la tradition d'hospitalité des peuples de l'océan Indien

Après le vote d'une loi française

Restitution du crâne du roi sakalava Toera à Madagascar : une étape importante franchie

Après le dais de la reine Ranaivalona III rendu aux Malgaches qui re prit sa place dans le palais du rova d'Analamanga à Antananarivo, une autre restitution résultant d'une exaction pendant la colonisation française est en cours. Il s'agit de celle du crâne du roi Toera et de deux autres guerriers, que Paris s'est approprié et a déclaré inaliénable. Cette restitution est très attendue, notamment pour les habitants de la côte, là où existaient des royaumes sakalava. Ces têtes sont conservées au Musée de l'Homme à Paris. Une loi française votée par l'Assemblée nationale ouvre la voie à leur retour sur leur terre. Une commission mixte permettra d'accélérer le calendrier.

Une proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques a été adoptée par l'Assemblée nationale française. Le ministère malgache de la Communication et de la Culture se félicite de l'adoption de cette loi qui constitue « une avancée significative dans la démarche de restitution du Kabeso de l'Ampanjaka Toera et des crânes des deux autres guerriers Sakalava conservés au Musée de l'Homme à Paris ».

Le ministère de la Communication et de la Culture accueille avec beaucoup d'espoir l'adoption de la proposition de loi susmentionnée par l'Assemblée nationale française et remercie les députés français qui l'ont votée à l'unanimité aujourd'hui. Il attend avec impatience l'adoption de la proposition de loi par le Sénat français dans les semaines à venir.

La promulgation de cette loi française, ainsi que la prompte commission mixte franco-malgache, seront des étapes majeures dans l'objectif commun des deux parties de restituer le Kabeso de l'Ampanjaka Toera et des crânes de ses deux chefs de guerre, une démarche qui pourrait aboutir très rapidement après l'étape législative la plus longue.

Le président de la République, Andry Rajoelina, avait confié au ministère de la Communication et de la Culture le soin de diligenter les démarches nécessaires auprès des instances françaises en vue de la restitution du Kabeso de l'Ampanjaka Toera et des crânes de ses deux chefs de guerre, qui relèvent actuellement des collections publiques du Musée de l'Homme à Paris.

Depuis 2020, le département ministériel a eu plu-

sieurs entretiens avec les responsables du Muséum National d'Histoire Naturelle (dont relève le Musée de l'Homme), l'ancienne ministre de la Culture Roselyne Bachelot, les hauts responsables du ministère français des Affaires étrangères, et Jean-Luc Martinez, Ambassadeur. L'émissaire spécial du président de la République française pour la coopération internationale dans le domaine du patrimoine a été dépêché à Madagascar pour rencontrer les responsables du ministère de la Communication et de la Culture en janvier 2023. Les négociations sur le sujet de la restitution de ces restes humains appartenant aux Sakalava continuent actuellement à travers des échanges réguliers de correspondances avec la ministre de la Culture française, Rima Abdul Malak.

Au cours des discussions, la partie française a maintes fois réitéré la nécessité d'une législation française sur la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques préalablement à toute forme de restitution des trois crânes identifiés comme étant d'origine malgache. En effet, cette sortie des collections publiques des restes humains constitue une dérogation à l'inaliénabilité des biens des personnes publiques relevant du domaine public.

Face à la lourdeur de la procédure législative y afférente, les deux parties française et malgache ont convenu de la mise en place d'une commission malgache afin d'établir les documentations scientifiques et historiques relatives au Kabeso de l'Ampanjaka Toera et des crânes de deux autres guerriers Sakalava. La partie française a déjà procédé à la désignation de ses représentants dans une lettre de la ministre de la Culture au mois d'août 2023. Pour la partie malgache, le ministère de la Communication et de la Culture attend la désignation de représentants d'autres départements ministériels concernés afin d'identifier les spécialistes appelés à siéger au sein de ladite commission.

Source : Agence Taratra

Nouveau meurtre d'un journaliste par l'armée israélienne : la Cour pénale internationale interpellée

Depuis que l'armée d'occupation en Palestine tente d'envahir Gaza, ce sont 57 journalistes palestiniens qui ont été tués par l'armée israélienne. Samer Abudaqa, journaliste d'Al Jazeera est le dernier en date. Al Jazeera demande à la Cour pénale internationale d'agir et tient Israël responsable de ce crime.

Le représentant palestinien auprès des Nations Unies a déclaré : « Assez, c'est assez » après l'assassinat de

Samer Abudaqa vendredi. Le caméraman d'Al Jazeera s'est effondré après une attaque israélienne à Khan Younis, à Gaza.

Ce père de quatre enfants est le 57e journaliste et professionnel des médias palestinien à être tué depuis le 7 octobre. Le réseau de médias Al Jazeera affirme qu'il tient Israël « responsable » du meurtre d'Abudaqa et exhorte la communauté internationale et la CPI à agir.

Manifestation en Israël pour des négociations pour libérer les prisonniers israéliens à Gaza

Des manifestants appellent à de nouvelles négociations sur les prisonniers après que l'armée israélienne a tué 3 Israéliens détenus à Gaza. De nombreux Israéliens ont été faits prisonniers le 7 octobre lors de l'attaque du Hamas dans des territoires occupés par Israël depuis la création de cet État. Pour les Palestiniens, tout Israélien, femme ou homme, de plus de 18 ans est un militaire potentiel, car il a pu, sert ou pourra servir dans l'armée d'occupation.

L'agence de presse Reuters rapporte que des centaines de personnes ont pris part à une manifestation à Tel Aviv, capitale d'Israël, après que l'armée israélienne a annoncé qu'elle avait tué par erreur trois Israéliens détenus à Gaza par le Hamas.

Des images de la télévision israélienne montraient de grandes foules se rassemblant et bloquant une rue principale de la ville.

« Je dirais qu'il [le Premier ministre Benjamin Netanyahu] est responsable de tout ce qui se passe... qui s'est produit et se produit encore », a déclaré à Reu-

ters la manifestante Ilana Zeffren.

« Il a du sang, beaucoup de sang sur les mains, et il devrait démissionner maintenant et laisser les gens responsables et soucieux de ce pays, contrairement à lui, prendre le relais, mettre fin à cette guerre et tout obtenir. Les personnes kidnappées sont de retour chez elles maintenant », a-t-elle poursuivi.

Un autre manifestant, Gori Parnes, a déclaré : « Un accord aurait dû être conclu bien plus tôt. Et toutes les vies de tous ces innocents auraient pu être épargnées. Je pense que ce qui se passe ici actuellement est une grande tragédie.

De nombreux Israéliens ont été faits prisonniers le 7 octobre lors de l'attaque du Hamas dans des territoires occupés par Israël depuis la création de cet État. Pour le Hamas, tout Israélien, femme ou homme, de plus de 18 ans est un militaire potentiel, car il a pu, sert ou pourra servir dans l'armée d'occupation de la Palestine. Les personnes capturées le 7 octobre sont donc considérées comme prisonniers de guerre.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud ; 2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau ; 2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Ankor in an d'pèrdu ! Ankor in an dann la dézunion !

Si ni admète l'ané 2023 lé prèss fini ; si nou téi aspèr noute pèp rényoné nora fini, par trouv son shomin d'dévelopman, ni pé di : « Nou la pèrde ankor in an é ni pé poz anou késtyon dsi lo pourkoi nou la pèrde ankor in ané. »

Si mi di nou la pèrde ankor in an sé pars noute pèp i fini l'ané san in plan fé par La Réunion é pou noute dévelopman, pars dsi la finission 2022 nou téi viv avèk léspoir k'in gran rényon bann fors viv noute péi i amenn anou dann shomin noute dévelopman.

Mi rapèl kan dann Por, la nome in sal Lucien Biedinger mwin la fé mon dé pti témoignaz é mwin la di, noute kamarde téi di souvan : « Kissa i komannn noute péi ? » pars lété évidan pou li ké lo pèp rényoné té pa l'aktèr prinssipal, é té pa dann son intére prop ké lé shoz lété fé.

Souvan mi antann Maurice Gironcel apré domande, in plan par bann rényoné pou bann rényoné. Lé kan mèm sak ni vé pou noute péi. Lé kant mèm sak ni vé pars ni koné linkapassité d'léta pou dévlope vréman noute péi. La prèv, Mayotte lé pli pti ké nou é l'éta lé totalman inkapab ranpli son mission d'dévelopman.

Biento, i tarde pa, nou sar dann l'ané 2024 é nou va kontinyé prosiv lo bi ni v trap dopi dé zané é dé zané. Éspèron ke dann douz moi, kan l'ané 2024 sar paré pou kapoté, nou nora noute plan osinonsa i fodra bien ni tir la lésion d'in sistème inpuissan l'éta fransé la mète an plass issi La Réunion.

A bon antandèr salu !

Justin